

 MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

L'entité adjudicatrice : SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS DU DETROIT

SOCIETE D'EXPLOITATION

DES PORTS DU DETROIT

Port Boulogne Calais

24bd des Alliés

CS90283

62105 CALAIS CEDEX

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Fourniture de 9 véhicules à moteur

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Procédure adaptée en application de l'(des) article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Date et heure limites de remise des offres : 03-03-2017 à 16h00

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**SOMMAIRE**

1. - Acheteur

2. - Objet de la consultation

 2.1. - Objet du contrat

 2.2. - Procédure de passation

 2.3. - Forme du contrat

3. - Dispositions générales

 3.1. - Décomposition du contrat

 3.2. - Délais d'exécution

 3.3. - Modalités de financement et de paiement

 3.4. - Forme juridique de l'attributaire

 3.5. - Délai de validité des propositions

 3.6. - Variantes

 3.7. - Autres dispositions

4. - Dossier de consultation

 4.1. - Contenu du dossier de consultation

 4.2. - Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

 4.3. - Modification de détail au dossier de consultation

 4.4. - Visite des lieux et consultation de documents sur site

5. - Présentation des propositions

 5.1. - Documents à produire

 5.2. - Compléments à apporter au cahier des charges

 5.3. - Langue de rédaction des propositions

 5.4. - Unité monétaire

 5.5. -Conditions d'envoi ou de remise des plis

 5.6. -Négociation

6. - Jugement des propositions

7. - Renseignements complémentaires

Article 1 - Acheteur

**L'entité adjudicatrice** : SOCIETE D'EXPLOITATION DES PORTS DU DETROIT

Adresse :

SOCIETE D'EXPLOITATION

DES PORTS DU DETROIT

Port de Boulogne Calais

24bd des Alliés

CS90283

62105 CALAIS CEDEX

Téléphone : 03 21 46 29 00

Télécopie : 03 21 46 29 30

Site internet : http://www.portboulognecalais.fr

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du contrat

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Fourniture de 9 véhicules à moteur

La forme du marché revêt le caractère d'un achat.

Code CPV : 34136100-0 : Fourgonnettes

 34136200-1 : Fourgons

 34144900 : Véhicules électriques

2-2-Procédure de passation

La consultation est passée par Procédure adaptée en application de l' (des) article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

2-3-Forme du contrat

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du contrat

3-1-1-Lots

Le marché est décomposé en 6 lots définis comme suit :

Lot n° 1 : 1 véhicule utilitaire thermique pour CFR

Lot n° 2 : 1 véhicule utilitaire thermique type SUV pour SPS

Lot n° 3 : 4 véhicules électriques pour bureau d’étude et maintenance

Lot n° 4 : 1 véhicule utilitaire électrique

Lot n° 5 : 1 fourgonnette électrique pour maintenance

Lot n° 6 : 1 fourgon service maintenance

Les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots. Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auquel ils répondent.

3-1-2-Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3-1-3-Phases

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

3-2- Délai d'exécution

Le délai d’exécution est précisé par le candidat dans son acte d’engagement.

3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Financement sur fonds propres de la concession portuaire

3-4-Forme juridique de l'attributaire

A l'issue de l'attribution du marché, l'entité adjudicatrice imposera la forme d'un groupement solidaire conformément à l'article 45 II du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

3-5-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3-6-Variantes

Les variantes sont autorisées. Les candidats qui présentent des variantes doivent également remettre une offre pour la solution de base.

3-6-1-Prestations supplémentaires éventuelles (options)

Il n'est pas prévu d'option.

3-7-Autres dispositions

Sans objet.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation et annexes,

- l'acte d'engagement,

- le CCAP,

- le CCTP et annexes (photocopies des cartes grises des véhicules à reprendre)

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article 39 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, l'entité adjudicatrice met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : http://www.portboulognecalais.fr

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4-3-Modification de détail au dossier de consultation

L'entité adjudicatrice se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

4-4-Visite des lieux et consultation de documents sur site

Les véhicules d’occasion à reprendre sont visibles. Le candidat prendra contact avec Antoine Mieze dont les coordonnées figurent à l’article 7 du présent document.

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Documents à produire

**Justificatifs candidature**

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

* Formulaire DC1 : lettre de candidature (imprimé disponible sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>) ;

ou tout autre document de format libre, reprenant l’ensemble des informations et pièces justificatives indiquées dans le DC1 ;

* Formulaire DC2 : déclaration du candidat imprimé disponible sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>) ;

ou tout autre document de format libre, reprenant l’ensemble des informations et pièces justificatives indiquées dans le DC2 ;

* Une copie d’attestation d’assurance.

 Le candidat retenu devra, s’il ne l’a pas fait dans le cadre de son dossier de candidature, fournir préalablement à la notification du marché, et ceci dans un délai fixé par le pouvoir adjudicateur, les éléments suivants :

* Une copie de l’état annuel des certificats reçus (noti2) ou des certificats fiscaux et sociaux (certifiés conforme à l’original) à jour du dernier exercice comptable clos ;
* Une déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé (noti1) accompagnée des documents qui y sont demandés ;
* Le titulaire devra justifier, dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout début d’exécution de celui-ci, qu’il est titulaire des contrats d’assurances, au moyen d’une attestation en cours de validité établissant l’étendue de la responsabilité garantie.

A défaut de fournir les imprimés précités, le marché pourra être attribué au concurrent ayant transmis les documents demandés et dont l’offre aura été classée immédiatement après.

Les imprimés DC et NOTI et leur notice explicative peuvent être obtenus auprès des chambres de commerce et d’industrie ou par le réseau internet http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat

* Capacités professionnelles :

¤ Certificats de qualification professionnelle, certificats de capacité. La preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate ;

* Capacités techniques :

¤ Présentation des principales références en relation à l'objet du marché au cours des trois dernières années (montant, date, nature, destinataire public ou privé) ;

 - Capacités administratives et financières :

¤ Déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant les services, auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices ;

¤ Présentation de l'entreprise (moyens humains, matériels, organigramme, CV des intervenants, effectifs de l'entreprise) ;

Le candidat est libre de présenter tout autre renseignement ou document permettant d ‘évaluer ses capacités professionnelles, techniques ou financières en particulier pour répondre à ce dernier point.

**Contenu de l'offre**

- Acte d'Engagement et ses annexes, cadre ci-joint à compléter, daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise. Le candidat devra renseigner un acte d’engagement par lot obligatoirement.

- Cahier des Clauses Administratives et Particulières (paraphé et signé par le candidat)

- Cahier des Clauses Techniques Particulières et annexe (paraphé et signé par le candidat)

- devis détaillé

- fiches descriptives des véhicules proposés, le délai de livraison du ou des véhicules à compter de la commande.

- le coût de la maintenance des véhicules pour les années de garantie (minimum 2 années)

Conformément à l'article 55 - IV du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'entité adjudicatrice.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'entité adjudicatrice peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

5-2-Compléments à apporter au cahier des charges

Sans objet.

5-3-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-4-Unité monétaire

L'entité adjudicatrice conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis

**Remise des plis sur support papier :**

Les candidats transmettent leur proposition sous pli portant la mention suivante :

"Affaire n°17S0005 - Fourniture de 9 véhicules à moteur - NE PAS OUVRIR ".

L'enveloppe contient les justificatifs de candidature visés à l'article 51 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et au règlement de la consultation, ainsi que les éléments relatifs à l'offre.

Les plis devront être remis contre récépissé à l'adresse suivante :

SEPD- Service Marchés - Outillage Public du Port - de 09H à 12H et de 14H à 16H30

ou, s'ils sont envoyés par la poste, devront l'être à l'adresse ci-dessous :

Société d'Exploitation

des Ports du Détroit

Port de Boulogne Calais - Service Marchés

24, bd des Alliés

C.S. 90283

62105

CALAIS CEDEX

par pli recommandé avec avis de réception postal.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ne seront pas ouverts.

**Remise des plis par voie électronique :**

Conformément aux dispositions de l'article 40 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, l'entité adjudicatrice autorise la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://www.portboulognecalais.fr>

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

La signature est au format XAdES, CAdES, PAdES .

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique.

5-6-Négociation

Les conditions de négociation sont les suivantes :

Si l’entité adjudicatrice décide de recourir à la négociation, celle-ci s’effectuera dans les conditions retracées ci-après :

La négociation pourra notamment porter sur le prix, le délai, les garanties de bonne exécution du marché.

L’entité adjudicatrice invitera les candidats, par télécopie, par courriel ou par lettre recommandée avec avis de réception à négocier.

Cette télécopie, ce courriel ou ce courrier précisera les modalités de la négociation (forme écrite ou orale, durée de la négociation, terme, conditions de la négociation, nombre d’auditions, etc.).

L’entité adjudicatrice se réserve le droit de convoquer les candidats à un ou plusieurs tours de négociation. Pour les candidats qui décident de ne pas participer pas à la négociation alors qu’ils y étaient invités ou qui décident de ne pas modifier leur offre, le jugement et le classement final de leur offre sera effectué sur la base de leur offre initialement remise (avant négociation).

Dans le cas d’une modification financière de l’offre, celle-ci fera l’objet d’un nouvel acte d’engagement.

A l’issue des négociations, l’entité adjudicatrice établira un classement final selon les critères de jugement des offres définis dans le présent règlement de consultation et choisira l’offre économiquement la plus avantageuse.

L’entité adjudicatrice garantit le strict respect des principes de transparence et d’égalité de traitement des candidats et assure que les conditions dans lesquelles la mise en concurrence initiale a été mise en œuvre ne seront pas bouleversées. L’entité adjudicatrice veillera également à assurer la confidentialité des offres ainsi que la traçabilité des résultats obtenus à chaque étape de la négociation.

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 au moyen des critères suivants :

**Critères de sélection des candidatures :**

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 au moyen des critères suivants :

**Critères de sélection des candidatures :**

 1. Garanties professionnelles techniques et financières

 2. Références pour des prestations similaires à l'objet de l'appel d'offres

**Critères de jugement des offres :**

 1. Valeur technique de l'offre (pondération : 50%)

 2. Prix des prestations (pondération : 50%)

 La valeur technique de l’offre sera décomposée comme suit :

* La valeur technique sera estimée à hauteur de 20%, suivant les différentes garanties proposées par les concessions et à hauteur de 30%, suivant les caractéristiques optionnelles proposées, en supplément des caractéristiques notifiées.
* Les caractéristiques demandées, seront obligatoires, selon les besoins des différents services. Toutes caractéristiques non notifiées, entraînera une non-conformité à notre cahier des charges.
* Toutes propositions de véhicules avec des innovations devront être présentées durant le temps imparti de l’appel d’offre. (Ex : Adblue, consommations, normes Euro…)
* Chaque candidat pourra proposer une garantie supplémentaire.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur l’acte d’engagement prévaudront sur toutes autres indications de l'offre.

Conformément à l'article 60 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

**1) Renseignements administratifs**

Correspondant : Grégory LECOINTE

Adresse : Société d'Exploitation

 des Ports du Détroit

 Port de Boulogne Calais - Service Marchés

 24, bd des Alliés

 C.S. 90283

 62105 CALAIS CEDEX

Téléphone : 03.21.46.29.74

Fax : 03.21.46.29.30

Courriel : gregory.lecointe@portboulognecalais.fr

Adresse internet : http://www.portboulognecalais.fr

**2) Renseignements techniques**

Correspondant : Antoine MIEZE

Adresse : Société d'Exploitation

 des Ports du Détroit

 24, bd des Alliés

 C.S. 90283

 62105 CALAIS CEDEX

Téléphone : 07.87.13.98.94

Fax :

Courriel : antoine.mieze@portboulognecalais.fr

Adresse internet : <http://www.portboulognecalais.fr>

**3) Voies et délais de recours**

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Lille, 143 Rue Jacquemars Giélée, 59800 Lille ; Tél : 03.20.63.13.00, Fax : 03.20.63.13.47

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : le candidat dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de la lettre de notification de refus de leur offre envoyée par la CCIC pour engager un recours.